

Démarche	: Demande d'aide exceptionnelle du « Fonds d'urgence céréales et protéagineux » (2026)
Organisme	: SRAF-FAM

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Permettre aux exploitants de demander l'aide du fond d'urgence en objet.

Fonds d'urgence pour accompagner les exploitations spécialisées en céréales et protéagineux en difficultés

Les exploitations spécialisées en céréales et protéagineux font face depuis trois ans à plusieurs chocs de grande ampleur qui ont dégradé leur trésorerie.

Aussi, le Gouvernement a décidé la mise en place d'un soutien exceptionnel de 40M€ aux exploitations céréalier et protéagineuses les plus fragilisées.

Ce soutien prend la forme d'un fonds d'urgence de 35M€ complété par 5M € de prise en charge de cotisations MSA dédiée à la filière grandes cultures.

Cette aide s'adresse aux exploitations spécialisées en grandes cultures (exploitation relevant de l'OTEX 15, c'est à dire dont la production brute provient à plus de 66% de l'exploitation des céréales/oléagineux/protéagineux) et dont les résultats économiques ont été particulièrement dégradés ces dernières années.

Peuvent bénéficier de cette mesure :

les exploitants à titre principal ;

les demandeurs sous forme sociétaire dont au moins 50% du capital est détenu par des exploitants à titre principal (directement ou indirectement).

L'aide cible en particulier les exploitations les plus spécialisées en céréales et protéagineux.

Le montant de l'aide sera forfaitaire et ne pourra pas dépasser 6 000 € par exploitation, avec application d'une transparence GAEC limitée à 3 associés. Il sera modulé en fonction du nombre de demandes éligibles.

Pour être éligible, l'exploitation doit répondre à l'ensemble des trois critères suivants :

- Demande d'aide exceptionnelle du « Fonds d'urgence céréales et protéagineux » (2026)
- avoir une surface minimale en céréales et protéagineux au moins égale à 50 % de sa SAU (référence PAC 2025) ;
 - avoir une surface en cultures industrielles inférieure ou égale à 10 % de la SAU (référence PAC 2025) ;
 - avoir subi une baisse de son EBE en 2024 d'au moins 40 % (hors JA et nouveaux installés) par rapport à la moyenne des EBE 2019-2023.

Une liste de critères de priorisation pourra être établie afin de pouvoir accompagner les exploitations les plus en difficulté.

Pour les nouveaux installés ne disposant pas d'un historique de 5 années, seuls les exercices disponibles seront pris en compte. Si l'année 2024 est la première année d'activité, l'EBC réalisé en 2024 pourra être comparé par rapport à l'EBC prévisionnel figurant dans le plan d'entreprise.

Pour les exploitations au micro-BA, le critère économique retenu est la baisse de la marge brute d'exploitation.

La campagne de demande d'aide est ouverte du 16/02/2026 au 15/03/2026 : tout dossier incomplet après cette date ne sera pas pris en compte.

- Pour tous renseignements complémentaires, merci de prendre contact avec les DDT(-M) de votre département :

DDTM 14 : ddtm-aides-urgence@calvados.gouv.fr / 02-31-43-15-88

DDTM 27 : ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr / 02-32-29-62-86

DDTM 50 : aidesconjoncturelles@manche.gouv.fr / 02-33-77-52-01/52-82

DDT 61 : ddt-set-sef@orne.gouv.fr - 02-33-32-53-14

DDTM 76: audrey.petit@seine-maritime.gouv.fr - 02-76-78-35-22 et julie.commins@seine-maritime.gouv.fr - 02-76-78-35-20

Identification du demandeur

Numéro PACAGE

Identifiant de l'exploitation pour la PAC

Civilité

Mme

M.

NOM - Prénom

Statut juridique de l'exploitation

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Individuel

Sociétaire

Si sociétaire indiquez le statut juridique et la dénomination de l'exploitation.

SCEA x, GAEC y, SARL z,...

Demande d'aide exceptionnelle du « Fonds d'urgence céréales et protéagineux » (2026)

NOM Prénom du gérant qui fait la demande

Pour les GAEC précisez le nombre d'associés

JA ou nouvel agriculteur

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je suis un agriculteur suivi par un dispositif d'accompagnement particulier (AGRIDIFF, AREA, ARP,...)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Coordonnées du demandeur

Adresse

Service instructeur de votre demande (DDT(-M) du département où se situe votre siège d'exploitation)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

DDTM 14

DDTM 27

DDTM 50

DDT 61

DDTM 76

Numéro de téléphone

De préférence un numéro de téléphone portable.

Adresse courriel régulièrement consultée

Critères d'éligibilité

Spécialisation en céréales/protéagineux (référence PAC 2025)

SAU Totale en 2025

W Ha

Demande d'aide exceptionnelle du « Fonds d'urgence céréales et protéagineux » (2026)

Surfaces en céréales (hors maïs ensilage) en 2025

X Ha

Surface en protéagineux (pois, féveroles, lupin, luzerne) en 2025

Y ha

Surface en cultures industrielles (lin, chanvre, pomme de terre, légumes plein champ, betteraves sucrières)

Z Ha

Pourcentage des surfaces de céréales et de protéagineux par rapport à la SAU totale

Formule à appliquer : $(X+Y)/W$

Pourcentage des surfaces de cultures industrielles par rapport à la SAU totale

Formule à appliquer : Z/W

Vous n'êtes pas éligible à l'aide. Le pourcentage de céréales/protéagineux est inférieur à 50% ou le pourcentage de cultures industrielles est supérieur à 10%.

Avez-vous d'autres productions sur votre exploitation ?

Si vous cochez "oui", renseignez les champs qui vous concerne.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Atelier bovin

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Atelier ovin

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Atelier porcin

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Atelier avicole

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Demande d'aide exceptionnelle du « Fonds d'urgence céréales et protéagineux » (2026)

Autres ateliers

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si oui lequel

Difficultés économiques

Exercice de référence 2024 (récolte 2024)

Je fournis une attestation comptable

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Joindre votre attestation comptable

EBE 2024 (récolte 2024)

SAU 2024

en ha

EBE moyen sur les 5 derniers exercices (récoltes 2019–2023)

Indiquez pour chaque année l'EBE et la SAU.

Pour les JA et les nouveaux installés renseignés l'EBE disponible ou l'EBE prévu dans le plan d'entreprise ou zéro quand la donnée n'est pas disponible.

Information

Indiquez pour chaque année l'EBE et la SAU.

Pour les exploitations sociétaires, c'est l'EBE des associés qui doit être renseigné.

Pour les JA et les nouveaux installés, renseigner les EBE disponibles ou l'EBE prévu dans le plan d'entreprise ou zéro quand la donnée n'est pas disponible.

Pour les exploitations au micro-BA, <u>renseigner dans les cases EBE</u> la marge brute d'exploitation =(produits - charges + subventions + aides)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pour renseigner les cases ci-dessous, vous pouvez vous aider de la calculette ci-jointe.

EBE 2019 (récolte 2019)

SAU 2019

Demande d'aide exceptionnelle du « Fonds d'urgence céréales et protéagineux » (2026)

EBE 2020 (récolte 2020)

SAU 2020

EBE 2021 (récolte 2021)

SAU 2021

EBE 2022 (récolte 2022)

SAU 2022

EBE 2023 (récolte 2023)

SAU 2023

EBE moyen à l'hectare 2019–2023

Formule à appliquer : $[(\text{EBE 2019/SAU 2019}) + (\text{EBE 2020/SAU 2020}) + (\text{EBE 2021/SAU 2021}) + (\text{EBE 2022/SAU 2022}) + (\text{EBE 2023/SAU 2023})] / 5$

Baisse d'EBE 2024 par rapport à l'EBE moyen (en %)

Formule à appliquer : $100 \times [\text{EBE moyen à l'hectare 2019 à 2023} - (\text{EBE 2024/SAU 2024})] / \text{EBE moyen à l'hectare 2019 à 2023}$

Vous n'êtes pas éligible à l'aide car la baisse de votre EBE 2024 par rapport à votre EBE moyen est inférieure à 40 % (sauf si vous êtes JA ou nouvel installé).

Autre évolution à signaler à l'administration (ex : changement de structure juridique,...)

Déclaration sur l'honneur

Déclaration sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur que mon entreprise ne fait pas l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ou à défaut, qu'elle dispose d'un plan de sauvegarde ou de redressement arrêté par le tribunal de commerce.

Cochez la mention applicable

Oui

Demande d'aide exceptionnelle du « Fonds d'urgence céréales et protéagineux » (2026)

J'atteste sur l'honneur que mon entreprise ne fait pas l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ou à défaut, qu'elle dispose d'un plan de sauvegarde ou de redressement arrêté par le tribunal de commerce.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je déclare sur l'honneur être un exploitant agricole à titre principal ou être un demandeur sous forme sociétaire dont au moins 50% du capital est détenu par des exploitants à titre principal (directement ou indirectement).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je déclare sur l'honneur être un exploitant agricole à titre principal ou être un demandeur sous forme sociétaire dont au moins 50% du capital est détenu par des exploitants à titre principal (directement ou indirectement).

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Je joins l'annexe attestation sur l'honneur de minimis.

Merci de télécharger et compléter le document ci-dessous, puis redéposez le en cliquant sur le bouton "parcourir". Volet annexe 1 à renseigner obligatoirement et, selon votre activité, le volet annexe 2.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Annexe attestation sur l'honneur de minimis.

Merci de télécharger et compléter le document ci-dessous, puis redéposez le en cliquant sur le bouton "parcourir". Volet annexe 1 à renseigner obligatoirement et, selon votre activité, le volet annexe 2.

Je déclare sur l'honneur accepter que les services de l'État vérifient les informations déclarées.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je déclare sur l'honneur accepter que les services de l'État vérifient les informations déclarées.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièces justificatives à joindre

Pièces justificatives à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives à joindre obligatoirement selon votre situation.

Extraits des comptes de résultats des exercices clôturés de 2019 à 2024 ou plan d'entreprise (JA ou nouveaux installés) ou attestation comptable.

Demande d'aide exceptionnelle du « Fonds d'urgence céréales et protéagineux » (2026) ou marges brutes 2019-2024 (pour les micro-BA).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives à joindre obligatoirement selon votre situation.

Extraits des comptes de résultats des exercices 2019 à 2024
ou plan d'entreprise (JA ou nouveaux installés)
ou attestation comptable.
ou marges brutes 2019-2024 (pour les micro-BA).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB

Format PDF

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Autres pièces justificatives

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Cochez la mention applicable

Oui

Non